

N°	MOIS	ANNEE
10	MARS	2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'AUTEUIL-LE-ROI**

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Christine CHAVILLON, Maire d'Auteuil le Roi.

Étaient présents : M. JONIEC, M. CAPELLE, M. JAMOT, M. BERTHON, Mme LÉMENCE, Mme JONIEC, Mme MURET, Mme GIMENO, Mme SCHMIT

Étaient absents excusés : Mme COURREGÉ a donné procuration à M. CAPELLE
M. BLONDEAU a donné procuration à M. BERTHON

Étaient absents : Mme GADRAS, Mme PATIN, M. DE LA ROCHE

Nombre de membres élus	15	Quorum	8
Nombre de membres présents	10	Date de la convocation	24 mars 2023
Nombre de membres votants	12	Date de l'affichage	24 mars 2023

Objet : Vote des subventions aux associations pour l'année 2023

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la réunion de présentation du budget aux associations en date du 27 mars 2023

Madame le Maire indique que les subventions seront votées pour chaque association et précise que les élus qui font partie du bureau d'une ou plusieurs associations ne participent pas au vote afin d'éviter tous conflits d'intérêt.

M. JONIEC présente aux membres du Conseil le tableau de répartition des subventions :

NOM ASSOCIATION	SUBVENTION FCT 2023	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2023	VOTE PAR SUBVENTION
L'oiseau Lire	350 €	300 €	12 voix POUR
ASA	850 €		12 voix POUR
Auteuil Gym	550 €		12 voix POUR
FeelN ess	600 €		12 voix POUR
Krav Maga	600 €		12 voix POUR
Club de loisirs Auteuillois	250 €	300 €	12 voix POUR
Comité des Fêtes *	500 €		11 voix POUR 1 ABSTENTION
Arpent de Bacchus	500 €		12 voix POUR
Eparche	0 €		12 voix POUR
Chasse Auteuil	250 €		12 voix POUR
Cross Training	250 €		12 voix POUR
Subventions exceptionnelles		2 220 €	12 voix POUR
Sous Total Subventions associations Auteuil	4 700 €	2 820 €	
CROIX ROUGE	100 €		12 voix POUR
AFSEP (sclérose en plaque)	70 €		12 voix POUR
PREVENTION ROUTIERE	150 €		12 voix POUR
Sous Total Subventions associations autres	320 €		
TOTAL SUBVENTIONS 2023	5 020 €	2 820 €	

* Mme MURET s'abstient car appartenant au bureau du Comité des Fêtes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** par **12 voix POUR** de voter au chapitre 011 à l'article 6574 la somme de 5 020 € et à l'article 6745 la somme de 2 820 €

DIT que la délibération sera adressée à Madame la Sous-préfète de Rambouillet, à Monsieur Le Comptable du SGC de Rambouillet

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire
 Marie-Christine CHAVILLON